

séances. Le premier de ces faits est une association exceptionnelle que fit la Compagnie, malgré la résolution qu'elle avait prise de surseoir à toute nomination nouvelle d'associé. Mais la galanterie française ne perd jamais ses droits, même dans une Académie menacée de mort, et nous en trouvons une marque aussi frappante qu'intéressante dans les séances des 10, 17, 24 et 31 juillet. Je laisserai autant que possible la parole aux procès-verbaux officiels mêmes, bien qu'ils soient un peu longs.

Dans la séance du 10, Claret de la Tourrette présente de la part de M^{lle} Victoire Lallié, nièce de l'académicien de ce nom, un tableau de sa composition, ou camaïeu à la manière étrusque, représentant Icare qui se fait attacher des ailes par son père. En faisant cet hommage à l'Académie, M^{lle} Lallié lui a adressé une lettre dans laquelle elle témoigne le désir empressé qu'elle a d'être associée à ses travaux. On a fait lecture de la lettre et les grâces du style ont paru répondre parfaitement aux grâces de l'auteur et au mérite de l'artiste. Une autre lettre de Lallié, l'académicien, a exprimé à l'Académie l'intérêt qu'il prend à la réussite de la demande de sa nièce. Il parle de diverses autres productions qui seront soumises au jugement des commissaires, et (comme il faut tout prévoir), il observe que le règlement qui exige, pour être admis à l'association, de n'avoir pas son domicile à Lyon, ne saurait être un obstacle à l'admission de sa nièce, car elle n'a pas réellement son domicile chez lui, mais chez son père qui réside à Paris.

La demande, mise en discussion, a paru régulière, et l'on a désigné pour examiner le tableau et les autres œuvres de M^{lle} Lallié, trois commissaires, savoir : Loyer, Barou du Soleil et de Boissieu.

Dans la séance du 17, Barou du Soleil donne lecture du